



## **GOUVERNEMENT**

### **DECRET N°2020-1331**

**autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel de l' Opération d'appui budgétaire en gestion des risques de catastrophes avec option de tirage différé (CAT DDO), signé le 06 août 2020 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD) et son avenant n°1 en date du 29 septembre 2020**

#### **LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :**

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le Décret n°2020- 070 du 29 janvier 2020 modifié et complété par les décrets n°2020-597 du 04 juin 2020 et n°2020-997 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### **DECRETE :**

**Article premier :** Le projet de Loi N°014/2020 du 15 octobre 2020 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement de l' Opération d'appui budgétaire en gestion des risques de catastrophes avec option de tirage différé (CAT DDO), signé le 06 août 2020 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD) - d'un montant de QUINZE MILLIONS EUROS (15 000 000 EUR), équivalent à SOIXANTE SEPT MILLIARDS DEUX CENT TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE ARIARY (67 239 900 000 MGA) pour le financement, délibéré en Conseil des Ministres le 15 octobre 2020, annexé au présent Décret et comportant deux (02) articles sera présenté au Parlement.

**Article 2**–Le Ministre de l'Economie et des Finances sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Antananarivo, le 15 octobre 2020

Par le Premier Ministre,  
Chef de Gouvernement

NTSAY Christian

Le Ministre de l'Economie et des Finances

RANDRIAMANDRATO Richard James



## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

### **EXPOSE DES MOTIFS** **PROJET DE LOI**

**autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel de l' Opération d'appui budgétaire en gestion des risques de catastrophes avec option de tirage différé (CAT DDO), signé le 06 août 2020 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD) et son avenant n°1 en date du 29 septembre 2020**

Le Gouvernement de Madagascar a initié un programme de réformes de la gestion des risques de catastrophes pour assurer autant que possible la sécurité de la population malagasy. Dans le but d'accélérer la phase de redressement pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID19 à Madagascar et protéger l'équilibre budgétaire, le Gouvernement a reçu l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers un prêt d'un montant de QUINZE MILLIONS EUROS (15 000 000 EUR), équivalent à SOIXANTE SEPT MILLIARDS DEUX CENT TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE ARIARY (67 239 900 000 MGA) pour le financement du programme de Gestion des Risques de catastrophe (GRC).

**OBJECTIF DU PROJET**: Renforcer la capacité technique, institutionnelle et financière du gouvernement malgache dans sa gestion des risques de catastrophe (GRC).

#### **CONDITIONS FINANCIERES DU PRET :**

- Montant : 15 000 000 EUR, soit 67 239 900 000 MGA
- Maturité : 25 ans dont 6 ans de grâce
- -Taux : Euribor 6 mois - 20 point de base. A la date d'aujourd'hui = 0%
- -Commission : 0.5%

#### **AGENCE D'EXECUTION :**

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la Loi ».

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Tel est, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'objet du présent projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Antananarivo, le

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

RANDRIAMANDRATO Richard James



*PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE*

---

**PROJET DE LOI N° 014/2020 du 15 octobre 2020**

**autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement de l' Opération d'appui budgétaire autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel de l' Opération d'appui budgétaire en gestion des risques de catastrophes avec option de tirage différé (CAT DDO), signé le 06 août 2020 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD) et son avenant n°1 en date du 29 septembre 2020**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

-Vu la Constitution,

-Vu la Décision N° HCC/D du

**PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord de prêt relatif au financement de l'Opération d'appui budgétaire en gestion des risques de catastrophes avec option de tirage différé (CAT DDO), signé le 06 août 2020 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de QUINZE MILLIONS EUROS (15 000 000 EUR), équivalent à SOIXANTE SEPT MILLIARDS DEUX CENT TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE ARIARY (67 239 900 000 MGA).

**Article 2-** Est appliquée la procédure d'urgence visée à l'article 4 de l'Ordonnance 62-041 du 19 septembre 1962, « En raison de l'urgence, la présente Ordonnance entre immédiatement en vigueur dès sa publication par voie radiodiffusée ou télévisée, ou toute autre forme de publicité, indépendamment de sa publication au Journal Officiel de la République ».

Promulguée à Antananarivo, le

Le Président de la République,

Andry RAJOELINA

Vu pour être annexé

au Décret N°2020 – 1331 du 15/10/2020

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian